

Réunion du conseil municipal

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHEZY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAIVRE DUBOZ Xavier, Maire, à la salle du conseil de Chézy en suite de la convocation faite le vingt-neuf mai deux mil vingt-six en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers : en exercice : 11

Conseillers présents : Xavier FAIVRE-DUBOZ - Jean-Marc DERRE – Amandine PEJOUX à partir de la délibération n°03.076.2026/28 - Patrick SANTIANA - Nadège MARONNAT- Laure SOULIER - Nathalie PRUDHOMME - Arnaud LESAGE - Anthony MOURAUD.

Conseillers ayant donné pouvoir : Amandine PEJOUX ayant donné pouvoir à Jean-Marc DERRE jusqu'à la délibération n° 03.076.2026/27 incluse - Pierre CHASSIN ayant donné pouvoir à Xavier FAIVRE-DUBOZ - Corinne PRIEUR ayant donné pouvoir à Nathalie PRUDHOMME.

Conseillers absents excusés :

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Nathalie PRUDHOMME

Date de la convocation : 29 mai 2026

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2026
- 2) Elections sénatoriales – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.
- 3) Délibération approuvant les aménagements de sécurisation du bourg, demande de subvention Amende de police.

4) Délibération nommant le correspondant défense de la commune.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut débiter.

M. Le Maire précise le fonctionnement des élections des sénateurs.

N° de la délibération : 03.076.2026/27

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.)

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à vingt-heures trente.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme Nathalie PRUDHOMME est désignée secrétaire par le Conseil Municipal.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Marc DERRE, M. Patrick SANTIANA, M. Arnaud LESAGE et M. Anthony MOURAUD.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées :

- Xavier FAIVRE-DUBOZ

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Xavier FAIVRE-DUBOZ 11 voix

M. Xavier FAIVRE-DUBOZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléant

Les candidatures enregistrées :

- M. Jean-Marc DERRE
- Mme Corinne PRIEUR
- Mme Nadège MARONNAT

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- | | |
|-----------------------|---------|
| - M. Jean-Marc DERRE | 11 voix |
| - Mme Corinne PRIEUR | 11 voix |
| - Mme Nadège MARONNAT | 11 voix |

M. Jean-Marc DERRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Corinne PRIEUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Nadège MARONNAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme PEJOUX Amandine arrive en séance, elle prendra part au vote suivant.

M. Le Maire présente aux membres du conseil les décisions du maire (prises depuis le 22 mai 2026)

2026/01 : Contrat de broyage et de fauchage des voies communales

Il est décidé de confier l'entretien des accotements de ses voies communales à Agri TP pour l'année 2026.

L'objectif est de gérer le broyage et la fauche en fonction de la pousse tout en maîtrisant le budget.

Le tarif annuel est de 3 500 euros HT pour le broyage des haies et 2 000 euros HT pour deux fauches par an des accotements (si besoin d'une troisième fauche, elle sera offerte).

Le montant définitif du devis est de 5 500 euros HT.

2026/02 : Attribution du contrat de location de copieur et impressions

Il est décidé d'attribuer le contrat de location de copieur et d'impressions à Koesio ;

L'objectif est de maîtriser le cout de fonctionnement du secrétariat.

Le contrat est établi pour 22 trimestres avec un copieur reconditionné pour un montant de 150 euros par trimestres incluant 1200 copies noir et blanc et 300 copies couleur.

Les copies supplémentaires noir et blanc seront au prix de 0,003 euros HT et 0.03 euros HT pour les couleurs.

Le montant définitif du devis est de 150 euros HT par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2026.

2026/03 : Attribution du contrat de maintenance du défibrillateur

Il est décidé d'attribuer le contrat de maintenance du défibrillateur à la société Cardiop ;

Le contrat est établi pour 1 an reconductible 3 fois ;

Le contrat comprend :

- 1 Visite par an sur site comprenant.
- Le contrôle général du Matériel Client afin de vérifier qu'il n'y a pas de dommage ou d'usure excessive tant sur les accessoires que sur le DAE lui-même et vérification de l'absence de craquelure sur le boîtier et la sacoche du DAE ;
- Le contrôle du fonctionnement des témoins d'état de marche du Matériel Client (vérification de la couleur et du clignotement du témoin visuel du DAE et des voyants d'indication LED) ;
- Le contrôle du niveau de charge de la batterie (si le Matériel Client le permet) et de son état général (émission de messages vocaux selon modèle) ;
- Contrôle du bon état de lisibilité des indications de traçabilité et des numéros de série du DAE ;
- Le contrôle des instructions vocales, guidant l'utilisateur dans le placement des électrodes ;
- Le contrôle de l'affichage des informations lisibles sur l'écran intérieur pour les malentendants, si le Matériel Client dispose de cette option et le permet ;
- Le contrôle de la connexion des électrodes au DAE ;
- Le contrôle des câbles des électrodes (vérification de leur intégrité et de l'absence de craquelures, coupures et pincements en débordant sous un couvercle mal refermé) ;
- Le contrôle de l'armoire ou support du DAE (modèle, état, traçabilité, alarme, chauffage, téléphone, caméra, espace de dégagement obligatoire, implantation, support...) ;
- Le contrôle de présence de la signalétique intérieure ou extérieure et de l'intégrité de l'armoire ou support du Matériel Client ;
- La réalisation d'un test de choc ;
- Le dépoussiérage du DAE ;
- La vérification des dates de péremption des consommables et le renseignement sur la fiche de contrôle et/ou par un autre écrit (y compris e-mail) de la date de péremption des consommables. Le Prestataire affichera également toute information obligatoire ou recommandée sur le panneau à proximité du Matériel Client, conformément à l'Arrêté du 29 octobre 2019 relatif aux défibrillateurs automatisés externes et à leurs modalités de signalisation dans les lieux publics et les établissements recevant du public (sauf si le Client n'a pas installé un tel panneau) ;
- La saisie de la fiche réglementaire d'intervention mentionnant le nom de l'exploitant, le dispositif contrôlé, la nature des contrôles effectués et les non-conformités observées. La

fiche est remise à l'exploitant par courriel dans les trente (30) jours de la visite du technicien ;

- Le remplissage des étiquettes de maintenance et d'identification ;
- Le remplissage du registre de sécurité et de maintenance à la demande du Client et sur présentation du registre à compléter par le Client ;
- Le signalement au service après-vente du Prestataire, après la visite du technicien, des éventuelles défaillances du Matériel Client ;
- Assistance téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h, renvoi automatique en dehors de ces horaires pour assurer permanence 7 jours sur 7 ;
- Prêt d'un défibrillateur dans le cadre d'une intervention de dépannage avec participation pour l'enlèvement et la relivraison

Le montant définitif du devis est de 130 euros HT par an.

N° de la délibération : 03.076.2026/28

Objet : Plan d'adressage communal

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la liste des nouvelles dénominations et numérotations d'adressage de la Commune de Chézy,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;

Considérant la nécessité d'avoir un adressage avec une numérotation afin de faciliter l'intervention rapide des services de secours, de livraison et de distribution de courrier.

Considérant les choix validés lors de questions diverses des précédents conseils par les membres du Conseil Municipal,

Considérant le tableau en annexe,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

- De valider les noms et numérotations à l'ensemble des voies comme indiqué dans le tableau en annexe ;
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Annexe Délibération N° 03.076.2026/28

SECTION	PARCELLE	Ancien N°	Dénomination actuelle	N°	extension (non préconisée)	Nouvelle dénomination	lieu dits conservé
OG	0162		<u>Chignaux Neuf</u>	2		<u>Chemin des Chignaux</u>	<u>Chignaux Neuf</u>
OG	0164		<u>Chignaux Vieux</u>	1		<u>Chemin des Chignaux</u>	<u>Chignaux Vieux</u>
OG	0217		<u>Les Chignaux</u>	4		<u>Chemin des Chignaux</u>	
OG	0157		<u>Les Chignaux</u>	5		<u>Chemin des Chignaux</u>	<u>Les Chignaux</u>
OG	0138		<u>Saulzet</u>	6		<u>Chemin des Chignaux</u>	<u>Saulzet</u>
OG	0138		<u>Saulzet</u>	8		<u>Chemin des Chignaux</u>	<u>Saulzet</u>
OE	0169		<u>Le Grand Sou</u>	4		<u>Chemin de Sou</u>	<u>Le Grand Sou</u>
OE	0105		<u>Le Petit Sou</u>	1		<u>Chemin de Sou</u>	<u>Le Petit Sou</u>
OE	0163		<u>Sou</u>	2		<u>Chemin de Sou</u>	
OA	0197		<u>Les Drevaux</u>	1		<u>Route des Drevaux</u>	<u>Les Drevaux</u>
OA	0092		<u>Les Drevaux</u>	3		<u>Route des Drevaux</u>	<u>Les Drevaux</u>

OA	0267		Les <u>Drevaux</u>	2	Route des <u>Drevaux</u>	
OE	0181		Les <u>Verrets</u>	1	Route des Jons	Les <u>Verrets</u>
OA	0056		Les Jons	2	Route des Jons	Les Jons
OA	0055		Les Jons	4	Route des Jons	Les Jons
OC	0291		La Maison Neuve	4	Route de la Maison Neuve	La Maison Neuve
OC	0337		La Futaie	7	Route de la Maison Neuve	La Futaie
OC	0030		Les <u>Bertrands</u>	9	Route de la Maison Neuve	Les <u>Bertrands</u>
OC	0022		Le Pont	11	Route de la Maison Neuve	Le Pont
OB	0201		Les Bernards	15	Route de la Maison Neuve	
OB	0100		Les Bernards	17	Route de la Maison Neuve	Les Bernards
OF	0005		Font Blanche	3	Chemin de la Chaume	Font Blanche
OD	0275	1	La Forge	1	Rue de la Forge	
OD	0275	2	La Forge	2	Rue de la Forge	
OD	0275		La Forge	5	Rue de la Forge	
OF	0052		Le Pavillon des Bordes	1	Route de la Chapelle aux Chasses	Le Pavillon des Bordes
OF	0068		La Grille des Bordes	2	Route de la Chapelle aux Chasses	La Grille des Bordes

OA	0110		Les Davids	6	Route de la Chapelle aux Chasses	
OA	0238		Les Davids	7	Route de la Chapelle aux Chasses	Les Davids
OB	0273		Les <u>Jeanduvets</u>	11	Route de la Chapelle aux Chasses	Les <u>Jeanduvets</u>
OC	0047		Les <u>Duriaux</u>	10	Route de Lucenay les Aix	Les <u>Duriaux</u>
OB	0215		Les <u>Dûs</u>	12	Route de Lucenay les Aix	Les <u>Dûs</u>
OB	0215		Les <u>Dûs</u>	14	Route de Lucenay les Aix	Les <u>Dûs</u>
OB	0228		Ferme des <u>Louteaux</u>	18	Route de Lucenay les Aix	Ferme des <u>Louteaux</u>
OB	0227		Château des <u>Louteaux</u>	10	Route de Lucenay les Aix	Château des <u>Louteaux</u>
OB	0262		Les Marchands	26	Route de Lucenay les Aix	Les Marchands
OD	0344	1	<u>Lieu Dit</u> le Grand <u>Malnot</u>	1	Route du Grand <u>Malnot</u>	Le Grand <u>Malnot</u>
OD	0360	2	<u>Lieu Dit</u> le Grand <u>Malnot</u>	2	Route du Grand <u>Malnot</u>	Le Grand <u>Malnot</u>
OD	0151	3	<u>Lieu Dit</u> le Grand <u>Malnot</u>	3	Route du Grand <u>Malnot</u>	Le Grand <u>Malnot</u>
OD	0312	4	<u>Lieu Dit</u> le Grand <u>Malnot</u>	4	Route du Grand <u>Malnot</u>	Le Grand <u>Malnot</u>
OD	0350	5	<u>Lieu Dit</u> le Grand <u>Malnot</u>	5	Route du Grand <u>Malnot</u>	Le Grand <u>Malnot</u>
OD	0156	7	<u>Lieu Dit</u> le Grand <u>Malnot</u>	7	Route du Grand <u>Malnot</u>	Le Grand <u>Malnot</u>
OD	0287		<u>Lieu Dit</u> les <u>Aubepines</u>	1	Rue des <u>Aubepines</u>	

OD	0288	1	Lieu Dit les Aubepines	1	bis	Rue des Aubepines	
OD	0289	2	Lieu Dit les Aubepines	2		Rue des Aubepines	
OD	0290	3	Lieu Dit les Aubepines	3		Rue des Aubepines	
OD	0291	4	Lieu Dit les Aubepines	4		Rue des Aubepines	
OD	0292	5	Lotissement les Aubépines				
OD	0293	6	Lotissement les Aubépines				
OD	0294	7	Lotissement les Aubépines				
OD	0295	8	Lotissement les Aubépines				
OD	0296	9	Lotissement les Aubépines				
OD	0297	10	Lotissement les Aubépines				
OD	0298	11	Lotissement les Aubépines				
OD	0385	1	Lotissement les Chaumes Blanches				
OD	0386	2	Lotissement les Chaumes Blanches				
OD	0387	3	Lotissement les Chaumes Blanches				
OD	0388	4	Lotissement les Chaumes Blanches				
OD	0389	5	Lotissement les Chaumes Blanches				

OD	0390	6	Lotissement les Chaumes Blanches			
OD	0391	7	Lotissement les Chaumes Blanches			
OD	0392	8	Lotissement les Chaumes Blanches			
OD	0393	9	Lotissement les Chaumes Blanches			
OD	0393	10	Lotissement les Chaumes Blanches			
OC	0361	1	Route de l'Ozon			
OC	0227	2	Route de l'Ozon			
OC	0307	3	Route de l'Ozon			
OC	0227	4	Route de l'Ozon			
OC	0213	5	Route de l'Ozon			
OC	0227	6	Route de l'Ozon			
OC	0314	7	Route de l'Ozon			
OC	0227	8	Route de l'Ozon			
OC	0359	10	Route de l'Ozon			
OC	0360	12	Route de l'Ozon			
OC	0342	14	Route de l'Ozon			

OC	0206	16	Route de l'Ozon			
OD	0276	18	Route de l'Ozon			
OD	0278	20	Route de l'Ozon			
OD	0276		Route de l'Ozon	22	Route de l'Ozon	
OD	0300		Route de l'Ozon	24	Route de l'Ozon	
OD	0410		Les Gardes	30	Route de l'Ozon	Les Gardes
OD	0409		Les Gardes	34	Route de l'Ozon	Les Gardes
OD	0407		Les Gardes	36	Route de l'Ozon	Les Gardes
OD	0401		Les Gardes	38	Route de l'Ozon	Les Gardes
OD	0369	1	Lieu dit le petit malnot	1	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0352	2	Lieu dit le petit malnot	2	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0367	3	Lieu dit le petit malnot	3	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0358	4	Lieu dit le petit malnot	4	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0334	8	Lieu dit le petit malnot	8	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0261	9	Lieu dit le petit malnot	9	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0374	10	Lieu dit le petit malnot	10	Route du Petit Malnot	Le petit malnot

OD	0260	11	Lieu dit le petit malnot	11	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0381	12	Lieu dit le petit malnot	12	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0371	13	Lieu dit le petit malnot	13	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0307	14	Lieu dit le petit malnot	14	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0372	15	Lieu dit le petit malnot	15	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0308	16	Lieu dit le petit malnot	16	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0257	17	Lieu dit le petit malnot	17	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0255	18	Lieu dit le petit malnot	18	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0256	20	Lieu dit le petit malnot	20	Route du Petit Malnot	Le petit malnot
OD	0040		La Plaine	2	Chemin de la Plaine	La Plaine
OD	0038		La Plaine	4	Chemin de la Plaine	La Plaine
OA	0063		Les Bontemps	1	Chemin des Bontemps	Les Bontemps
OA	0073		Les Bontemps	2	Chemin des Bontemps	Les Bontemps
OA	0073		Les Bontemps	3	Chemin des Bontemps	Les Bontemps
OA	0073		Les Bontemps	6	Chemin des Bontemps	Les Bontemps
OA	0030		Les Chauvins	1	Route des Chauvins	Les Chauvins
OA	0231		Les Chauvins	2	Route des Chauvins	Les Chauvins
OA	0031		Les Chauvins	3	Route des Chauvins	Les Chauvins
OA	0213		Les Chauvins	4	Route des Chauvins	Les Chauvins
OB	0172		Les Cheminées	1	Route des Cheminées	
OB	0049		Les Cheminées	2	Route des Cheminées	Les Cheminées
OC	0237		Les Fondrauts	1	Route de Chevagnes	Les Fondrauts
OC	0393		Les Pelletiers	3	Route de Chevagnes	Les Pelletiers
OC	0268		Bellevue	9	Route de Chevagnes	Bellevue
OC	0182		Les Blavets	15	Route de Chevagnes	Les Blavets
OD	0102		Les Jandins	16	Route de Chevagnes	Les Jandins
OC	0257		Les Pelletiers	1	Route de l'Hâte	Les Pelletiers
OC	0384		Les Pelletiers	5	Route de l'Hâte	Les Pelletiers
OC	0117		L'Hâte	6	Route de l'Hâte	L'Hâte
OC	0118		L'Hâte	8	Route de l'Hâte	L'Hâte
OC	0389		L'Hâte	12	Route de l'Hâte	L'Hâte
OC	0102		Les Girards	15	Route de l'Hâte	Les Girards

OC	0328	Les Soulets	2	Chemin des Soulets	Les Soulets
OD	0245	Le Mont	1	Route de Saint Antoine	
OD	0171	Le Mont	3	Route de Saint Antoine	Saint Antoine
OD	0395	Saint Antoine	20	Route de Saint Antoine	
OD	0111	Montbuisson	2	Chemin de Montbuisson	Montbuisson
OD	0111	Montbuisson	4	Chemin de Montbuisson	Montbuisson
OA	0233	Les Davids	2	Chemin des Davids	
OA	0242	Les Davids	3	Chemin des Davids	
OA	0240	Les Davids	4	Chemin des Davids	
OD	0230	La Lune	1	Route de la Lune	
OD	0343	La Lune	3	Route de la Lune	La Lune
OD	0226	La Lune	5	Route de la Lune	La Lune
OD	0047	Chevray	1	Route de Chevray	
OE	0128	Chevray	3	Route de Chevray	
OE	0154	La Cour en Chevray	5	Route de Chevray	La Cour en Chevray
OE	0186	Chevray	7	Route de Chevray	Chevray

OE	0144	La Garenne	9	Route de Chevray	La Garenne
OG	0096	Lyza	2	Route de Moulins	Lyza
OG	0171	Prends Y Garde	8	Allée de l'écopôle	
OG	0012	12 Prends Y Garde	10	Allée de l'écopôle	
OG	0175	Pommay Brule	12	Allée de l'écopôle	
OG	0233	Prends Y Garde	14	Allée de l'écopôle	
OG	0202	Pommay Brule	16	Allée de l'écopôle	
OG	0238	Prends Y Garde	22	Allée de l'écopôle	
OG	0207	Prends Y Garde	26	Allée de l'écopôle	
OE	0034	La Barre	2	Chemin de la Barre	La Barre
OE	0086	Chantelot	1	Chemin de la Barre	Chantelot

M. Le Maire explique la délibération, les voies sont revues rapidement car tous les changements ont été vus et validés à la majorité en question diverses lors de précédents

conseils. M. DERRE exprime son avis sur la dénomination de la route du petit Malnot et grand Malnot. Il pense que l'on conserve le risque de confusion en gardant les deux appellations, pour lui le nouvel adressage était l'occasion d'éliminer cette incertitude. Par principe, il approuvera la délibération malgré cette inquiétude. Mme PEJOUX Amandine exprime son point de vue identique à celui de M. DERRE.

Mme MARONNAT demande si ce nouvel adressage va modifier les GPS car selon l'orthographe utilisé, les GPS ne trouvent pas le lieu-dit Malnot.

Il va falloir être vigilant sur l'utilisation de l'adresse à l'identique.

N° de la délibération : 03.076.2026/29

Objet : Acceptation de devis de réfection de voirie

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les projets d'investissement retenus concernant la réfection de la voirie : Chemin de la Lune, Chemin de Font Blanche et Chemin de l'Étang Roi.

Considérant l'état de certaines voies communales,

Considérant la nécessité d'entretien de ces voies,

Après réception et étude par la commission de travaux de différents devis, la proposition est de retenir le devis de l'entreprise Eurovia DALA -Nord Auvergne – Moulins (secteur) 6 rue de Colbert BP 34 03401 Yzeure, pour un montant de 20 008,00 euros HT soit 24 009,60 euros TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

- D'accepter le devis l'entreprise Eurovia DALA -Nord Auvergne – Moulins (secteur) 6 rue de Colbert BP 34 03401 Yzeure, pour un montant de 20 008,00 euros HT soit 24 009,60 euros TTC.
- D'autoriser M. Le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens,
- D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2026.

La commission travaux a donné un avis favorable à l'acceptation de ces devis, M. Le Maire explique les lieux de travaux prévus et détaille le devis retenu.

Questions diverses :

Commission de contrôle des listes électorales :

A la suite des élections municipales, les commissions de contrôle chargées de vérifier la régularité des listes électorales doivent être renouvelées.

M. Le Maire propose

- pour représenter les élus : M. Arnaud LESAGE titulaire et Mme Nathalie PRUDHOMME suppléante.

- pour les délégués de l'administration : M. Michel ROULLOT titulaire et M. Didier CORNELOUP suppléant.

- pour les délégués du tribunal judiciaire : M. Daniel JOUVENNE titulaire et Mme Christine MARONNAT suppléante.

Commission communication : M. Le Maire présente le compte rendu de la première réunion de la commission communication : Amandine PEJOUX est désignée vice-présidente de la commission.

Le feuillet intermédiaire est en cours de préparation.

Une animation est prévue le 12 septembre 2026 vers le terrain multisport pour les habitants de Chézy, le contenu de cette animation reste à définir.

Des devis sont en cours pour prévoir des animations sportives.

La mise à disposition du filet de volley du terrain de sport est évoquée, il faut trouver une solution pour que les habitants puissent l'utiliser sans qu'il ne soit dérobé.

Fibre : Le déploiement se poursuit, la mairie reçoit régulièrement des retours positifs de personnes ayant pu la faire installer.

Comité des fêtes : Le comité annule la brocante par manque d'inscription.

Sictom : Le Sictom fête ses 50 ans le 26 septembre 2026, le site sera ouvert au public avec des visites sur la plupart des installations.

Concours de labour : Les jeunes agriculteurs organisent le concours de labour cantonal et départemental à Chézy, le 29 août et le 30 août 2026.

Sde03 : M. DERRE a été élu au conseil d'administration du SDE03, M. Le Maire le félicite.

Sivom : M. Santiana explique que la première réunion a été uniquement dédiée à l'élection du bureau.

Centre social : Le centre social organise une animation estivale le 21 juillet 2026 à Chézy, pétanque et molky sur inscription auprès de centre.

Mme MARONNAT fait un retour sur la dernière réunion du centre social, différents projets vont être mis en place, les programmes seront distribués. La directrice souhaite venir présenter les activités au Conseil Municipal à l'automne prochain.

Travaux : La rénovation du monument aux morts est en cours.

Corzéam : L'association Corzéam organise à nouveau un marché de Noël à Chézy le dimanche 22 novembre 2026 de 9h à 18h.

Appel à projet : Des projets d'animation et de mise en valeur des biens communaux peuvent être subventionnés par des fonds européens.

Des réflexions sont menées et des contacts sont pris afin de voir les possibilités de décoration de la bascule et de la façade côté pignon du bâtiment communal « La Forge ».

Zeso, l'artiste peintre sera contacté pour avoir ses propositions.

Messe : La messe annuelle de Chézy sera célébrée le 13 juin 2026 à 18h30, la municipalité offre le verre de l'amitié à l'issue de celle-ci, M. Le Maire demande aux conseillers disponibles de venir partager ce moment et faire le service.

Adressage : La subvention de l'Etat (DETR) est accordée à hauteur de 45%.

Date à retenir : La prochaine réunion de conseil sera le 31 juillet 2026 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h28

M. Le Maire,
Xavier FAIVRE-DUBOZ



Secrétaire de séance
Nathalie PRUDHOMME

